

**LETTRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP
RICHELIEU HARMONIES
ISIN FR0000986846, FR0013285988, FR0013421575**

Paris, le 7 mars 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Richelieu Harmonies géré par Richelieu Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion souhaite vous informer d'un ajustement de l'approche extra-financière.

Le fonds Richelieu Harmonies change son analyse extra-financière en passant en communication limitée au prospectus au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (vs communication réduite).

Le prospectus, les Documents d'Informations Clés (les « DICs ») et l'annexe précontractuelle SFDR du FCP ont fait l'objet de modifications.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et entrera en vigueur le 11 avril 2025.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement / risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Non



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici les principales différences entre votre FCP actuel et votre futur FCP après l'opération de modification.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Critères extra-financiers	<p>Le fonds prend en compte dans sa gestion les critères extra-financiers basée sur une approche non significativement engageante au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.</p> <p>Le FCP applique une approche « Best in Class » pour les actions qui retient les meilleurs acteurs de chaque secteur, tels que définis par la norme mondiale de classification des industries, par zone géographique dans l'univers d'investissement initial en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne.</p> <p>Le FCP applique une approche « Best in Universe » pour les titres de créance et instruments du marché monétaire, qui retient les meilleurs acteurs dans l'univers d'investissement initial en fonction de leur notation ESG. Ainsi, seuls 80% des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20% d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne.</p>	<p>Le fonds prend en compte dans sa gestion les critères extra-financiers basée sur une approche n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.</p> <p>L'analyse extra-financière, qui s'applique tout au long de l'existence du FCP, porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur au moins 90% des instruments financiers suivants : actions de grande capitalisation, titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade (la dette souveraine émise par des pays développés). - Et sur au moins 75% des instruments financiers suivants : les autres actions et les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ». - Et sur au moins 20% d'OPC ayant une classification SFDR 8 ou 9.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de votre FCP, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : www.richelieugestion.com ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion